PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre 2026 **à** 18h30, **le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :** DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 18/09/2026

Présents : MM. DUBOIS, PÉJOU, Mme BLANCHER, MM. GORY, PASCAUD, Mmes DOUÉ, FILIATRE, M. MEYNCKENS, TARRADE, Mme LABONNE

Absents excusés : M. SAUTOUR, Mme FOURNET, M. HERMANN, Mmes LABBÉ, LASCAUD

Mme FOURNET Catherine a donné pouvoir à M. DUBOIS Jean-Louis
Mme LABBÉ Blandine a donné pouvoir à Mme DOUÉ Laurence
Mme LASCAUD Marie a donné pouvoir à M. PÉJOU Sébastien

Madame DOUÉ Laurence a été élue secrétaire de séance.

-1-

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 (budget assainissement) suivante concernant des régularisations d'imputations budgétaires :

Virement de crédit : section investissement

2315 pgm 2059	- 13 000 €
218 pgm 2060	+ 13 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget assainissement tel que décrite ci-dessus.

Résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 18H45.

Le maire,
DUBOIS Jean-Louis

La secrétaire de séance,
DOUÉ Laurence.